

Arrêté n°DCL-BRTE-2026-020

Portant modification de l'arrêté n°DCL-BRTE-2026-018 du 4 février 2026
portant modification de l'arrêté portant nomination des membres aux commissions
de contrôle chargées de la régularité des listes électorales
dans les communes pour le département de Vaucluse

**Le préfet de Vaucluse
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu Le code électoral et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu le décret du 14 février 2024, publié au journal officiel du 15 février 2024 nommant
M. Thierry SUQUET en qualité de préfet de Vaucluse

Vu l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2025 donnant délégation de signature à Madame
Sabine ROUSSELY, secrétaire générale de la préfecture de Vaucluse ;

Vu l'arrêté n°DCL-BRTE-2023-048 du 28 août 2023 portant nomination des membres
aux commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les
communes pour le département de Vaucluse ;

Vu l'arrêté n°DCL-BRTE-2024-001 du 05 janvier 2024 portant modification de l'arrêté
n°DCL-BRTE-2023-053 portant modification de l'arrêté portant nomination des
membres aux commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales
dans les communes pour le département de Vaucluse ;

Vu l'arrêté n°DCL-BRTE-2024-010 du 29 janvier 2024 portant modification de l'arrêté
n°DCL-BRTE-2024-001 du 05 janvier 2024 portant modification de l'arrêté portant
nomination des membres aux commissions de contrôle chargées de la régularité des
listes électorales dans les communes pour le département de Vaucluse ;

Vu l'arrêté n°DCL-BRTE-2024-026 du 3 mai 2024 portant modification de l'arrêté
n°DCL-BRTE-2024-010 du 29 janvier 2024 portant modification de l'arrêté portant
nomination des membres aux commissions de contrôle chargées de la régularité des
listes électorales dans les communes pour le département de Vaucluse ;

Vu l'arrêté n°DCL-BRTE-2025-015 du 14 mars 2025 portant modification de l'arrêté
N°DCL-BRTE-2024-026 du 3 mai 2024 portant modification de l'arrêté portant

nomination des membres aux commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes pour le département de Vaucluse ;

Vu l'arrêté n°DCL-BRTE-2025-080 du 17 novembre 2025 portant modification de l'arrêté N°DCL-BRTE-2025-066 du 10 octobre 2025 portant modification de l'arrêté portant nomination des membres aux commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes pour le département de Vaucluse ;

Vu l'arrêté n°DCL-BRTE-2025-094 du 9 décembre 2025 portant modification de l'arrêté N°DCL-BRTE-2025-080 du 17 novembre 2025 portant modification de l'arrêté portant nomination des membres aux commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes pour le département de Vaucluse ;

Vu l'arrêté n°DCL-BRTE-2025-096 du 22 décembre 2025 portant modification de l'arrêté N°DCL-BRTE-2025-094 du 9 décembre 2025 portant modification de l'arrêté portant nomination des membres aux commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes pour le département de Vaucluse ;

Vu l'arrêté n°DCL-BRTE-2026-001 du 9 janvier 2026 portant modification de l'arrêté N°DCL-BRTE-2025-096 du 22 décembre 2025 portant modification de l'arrêté portant nomination des membres aux commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes pour le département de Vaucluse ;

Vu l'arrêté n°DCL-BRTE-2026-018 du 4 février 2026 portant modification de l'arrêté N°DCL-BRTE-2026-001 du 9 janvier 2026 portant modification de l'arrêté portant nomination des membres aux commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes pour le département de Vaucluse ;

Vu la demande de modification d'un membre de la commission de contrôle formulée par le maire de La Bastideonne ;

Considérant qu'il convient de modifier la composition de la commission de contrôle de la commune précitée suite au décès de Monsieur REY Jacquie, en nommant Madame ARNAUD Sylvie pour le remplacer ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la Préfecture de Vaucluse ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les tableaux annexés au présent arrêté portant modification des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, annulent et remplacent ceux annexés à l'arrêté du 4 février 2026 susvisé.

Article 2 : Madame la secrétaire générale de la Préfecture de Vaucluse et le maire de la commune de La Bastideonne sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs et publié sur le portail internet des services de l'Etat de Vaucluse.

À Avignon, le 13 FEV. 2026

Pour le préfet
La secrétaire générale,
Sabine ROUSSELY



